Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

5.1.2.17.2 Plan des servitudes d'utilité publique

Sud de la commune au 1/5 000ème

Plan n°5.1.2.17.2

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Louis DODIN - 10800 VEDUL
Tel : 03 84 76 48 47 - Fax : 03 84 76 31 69
initiative@orange.fr

Agence de Bonneges
Tel : 03 81 65 53 29 - initiative25@orange.fr

0 50 100 150 200 250 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012*
Plan cadastral actualisé au Décembre 2018

Légende de la commune concernée :

Limite de la commune concernée

AS1 : Servitude attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloigné

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

- Monument historique
- Périmètre de protection

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations éléctriques

- HTB
- HTA
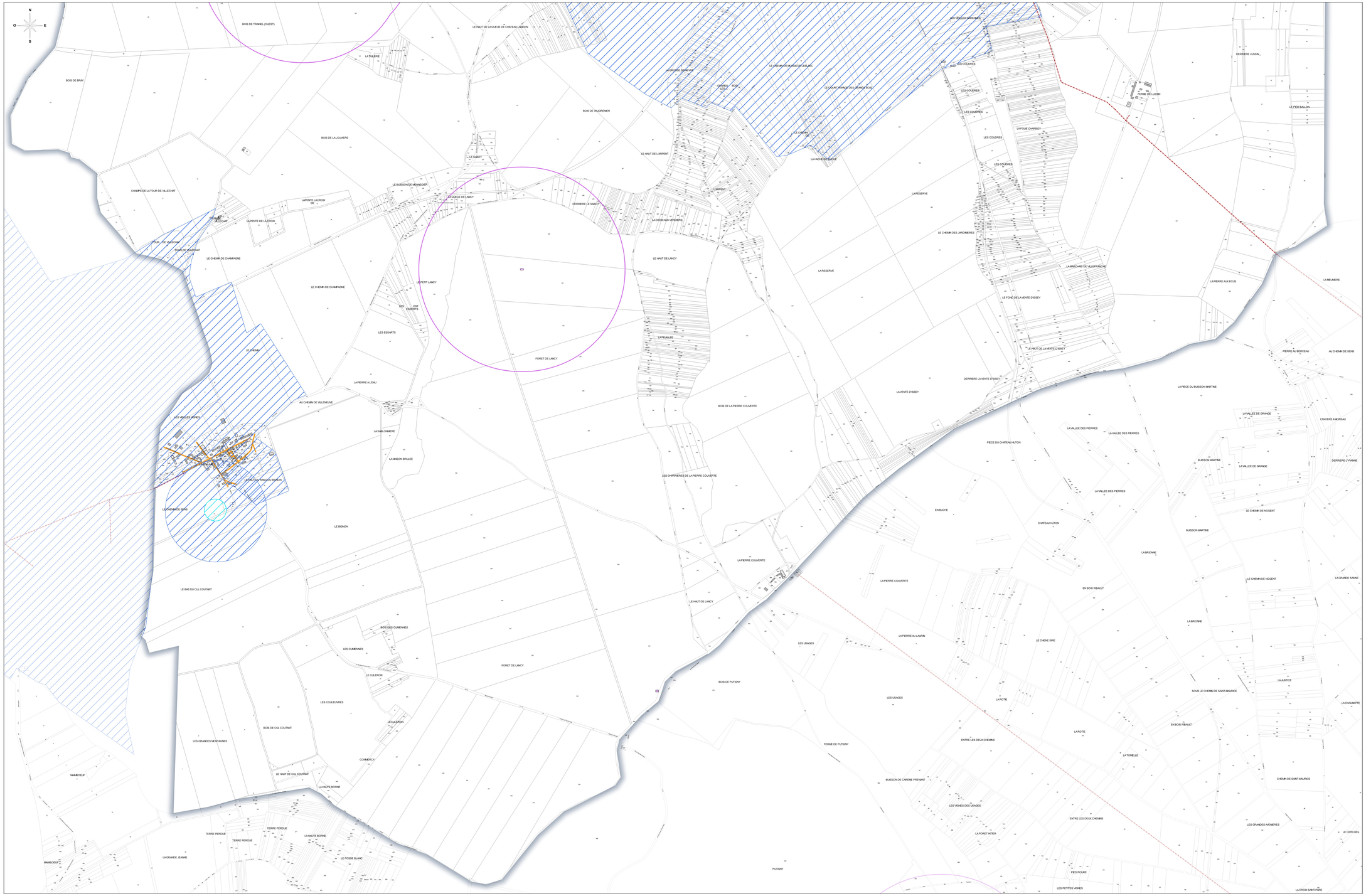
EL7 : Servitudes d'alignement